éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire de la Paroisse de La Chaux-de-Fonds Le dimanche 15 août 2021 à l'issue du culte

Convoquée par le Conseil synodal selon l'art 132 du Règlement général de l'EREN et Annexe II de l'art. 8 des statuts type des paroisses du règlement général l'EREN.

En raison de la situation extraordinaire, l'Assemblée de paroisse est menée par le président du Conseil synodal, Christian Miaz, le Vice-président du Conseil paroissial de la Chaux-de-Fonds et d'Yves Bourquin, conseiller synodal. Les scrutateurs élus au cours de l'Assemblée sont Laurent Huguenin et Michel Nicolet.

Prise de PV Christian Miaz

(en italique = textes des interventions sans correction / normal = texte du rédacteur du PV Christian Miaz)

1. Accueil par le président du Conseil synodal, Christian Miaz

Mesdames, Messieurs,
Cher.e.s ami.e.s en Christ

Je vous remercie d'avoir pris le temps de participer à cette Assemblée de paroisse extraordinaire.

La Conseillère synodale, Clémentine Miéville, les Conseillers synodaux Yves Bourquin Jacques Péter, m'ont accompagné ce matin.

Le Conseil synodal a convoqué une assemblée paroissiale extraordinaire afin de vous informer de la situation et des propositions qu'il a faites au Conseil paroissial et au Colloque.

Le président du Conseil synodal a initié une rencontre avec le Conseil paroissial et le Colloque suite à des interrogations sur la communication entre les deux instances.

La rencontre a eu lieu le 30 octobre 2019. Elle a permis aux deux instances de décider de manière unanime de demander, je cite:
"au Conseil synodal d'être accompagné ensemble par une personne proposée par le Conseil synodal. La personne proposée devra être acceptée par les deux instances. Cet accompagnement devra tenir compte des aspects institutionnels et structurels.

L'objectif de cet accompagnement sera de clarifier

- *les rôles et responsabilités de chacun :*
- *l'articulation entre Conseil paroissial, bureau et colloque,*
- *le fonctionnement et la coordination de deux instances,*
- *la communication entre elles,*
- *le mode de prise de décision, dans le respect des Règlements de l'EREN." (fin de citation)*

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

Le Conseil synodal a proposé diverses personnes et, en janvier 2020, la personne de Jacques Péter a été agréée par les deux instances.

Dès la 1ère rencontre du 20 février 2020, des sentiments

- *de peur,*
- *de méfiance réciproque,*
- *de perte de respect et de confiance*

sont constatés.

Des paroissien.ne.s contactent le mandataire pour l'informer de leurs malaises et difficultés en lien avec la situation de la paroisse.

Six rencontres d'analyse et de discussion avec le Conseil paroissial et le Colloque jusqu'en automne 2020 permettent de cerner les difficultés et les blocages.

Il est décidé que le Colloque participera durant 6 mois aux séances du Conseil paroissial.

Il est aussi décidé que le mandataire participera, comme accompagnant sans rôle décisionnel, à la fois

- *aux séances du bureau du Conseil paroissial,*
- *aux séances du Conseil paroissial*
- *et aux séances du Colloque.*

L'objectif principal est toujours l'amélioration de la communication et du dialogue entre les divers acteurs et actrices.

À l'issue de cette période, toutes les personnes expriment une non-amélioration de la situation et la persistance des blocages. Le mandataire a rendu ses conclusions au Conseil synodal en début juin 2021.

Les éléments de la situation ressortant du rapport sont les suivants :

- *un manque de clarté concernant les rôles et les responsabilités des divers organes de la paroisse*
- *une prise de responsabilité trop importante et une mauvaise communication entre le bureau du Conseil paroissial et les autres organes de la paroisse*
- *une déresponsabilisation du Colloque, à l'exception des affaires courantes.*
- *un refus de bénévoles pour un engagement au sein du Conseil paroissial, vu les circonstances.*

Suite à ce rapport, le Conseil synodal fait le constat de blocages de communication importants entre les instances et entre des personnes, y compris avec des paroissien.ne.s.

C'est pourquoi le Conseil synodal a fait trois propositions au Conseil paroissial d'abord, puis aux membres du Conseil paroissial et du Colloque.

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

1. Proposition sur la structure

   - Clarifier et modifier le fonctionnement de la paroisse et des rôles des instances à partir du portrait transitoire de la paroisse de 2014, en lien avec les axes d'Église de témoins, en incluant des personnes de chaque structure.

2. Proposition sur le fonctionnement des organes exécutifs de la paroisse selon le RG de l'EREN

   - Faire participer les membres du colloque aux séances du Conseil paroissial avec voix consultative, soit dans l'attente du renforcement du Conseil paroissial (au sens de nombre de conseiller-ière.s) soit de manière régulière.

3. Proposition sur la conduite de la paroisse

   - Demander au bureau de se retirer (démissionner)

La troisième proposition est la plus difficile.

Le Conseil synodal reconnaît le travail essentiel et important accompli pour mener les affaires paroissiales par

- *la présidente Véronique Frutschi Mascher,*
- *le vice-président Alain Schwaar*
- *et le modérateur Thierry Muhlbach*

Et il les en remercie de tout cœur. En effet une telle fonction n'est pas facile. Ils ont passé des moments difficiles. Mais il/elle.s se sont toujours engagé.e.s avec dévouement pour leur paroisse.

Mais, il constate aussi

- *que le bureau n'est plus entendu*
- *qu'il focalise sur lui les blocages*
- *et qu'il a perdu la confiance nécessaire à un bureau de Conseil paroissial pour mener à terme les changements nécessaires.*

Il y a donc une impasse.

L'acceptation de la troisième proposition permet d'ouvrir un autre chemin de collaboration.

Les trois propositions ont été acceptée par les membres du Conseil paroissial et le colloque.

La présidente du Conseil paroissial a donné sa démission avec effet immédiat.

Le vice-président se retirera de sa fonction mais assure le suivi des affaires avant l'entrée en fonction de l'administratrice ou administrateur.

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

Le modérateur s'est retiré mais assure le suivi des affaires en attendant lui aussi l'entrée en fonction de l'administratrice ou administrateur.

Le Conseil synodal propose à l'Assemblée un.e administratrice/ administrateur pour une période intermédiaire de deux ans maximum.

C'est le pasteur Yves Bourquin, membre du Conseil synodal et futur président, qui va développer pour vous le pourquoi et le comment de la fonction d'administrateur/trice.

2. Intervention du conseiller synodal Yves Bourquin, futur président

Mesdames et messieurs, chers paroissiennes et paroissiens,

Bien que la situation qui nous rassemble ce matin en assemblée résulte d'une crise, le Conseil synodal constate avec bonheur la forte bonne volonté de tous les responsables paroissiaux.
Sans exception, nous nous unissons pour trouver des solutions aux impasses dans lesquelles se trouve depuis maintenant plusieurs années la paroisse La Chaux-de-Fonds.

Même si des décisions difficiles à prendre ont été appliquées, nous nous y sommes résignés dans l'espoir qu'elles mènent à un mieux.

Vous l'avez entendu par la bouche de Christian Miaz, le Conseil synodal suite à son analyse et au mandat de Jacques Péter a considéré que le bureau du Conseil malheureusement était devenu un point de cristallisation des blocages et qu'il a perdu la confiance nécessaire à assumer son rôle de conduite et de préparation des dossiers paroissiaux.

Le bureau du Conseil, en acceptant de démissionner a fait preuve d'une grande loyauté institutionnelle et nous saluons ce geste.
Mais la démission massive et fonctionnelle d'un organe aussi important que le bureau ne peut pas être juste acté sans prévoir de suite…

C'est pourquoi le Conseil synodal, en concertation et d'entente avec le Conseil paroissial ont défini le fonctionnement paroissial pour les deux ans à venir.

Le Conseil synodal n'a pas souhaité, comme on dit trivialement, mettre sous tutelle la paroisse. Il insiste pour que le Conseil paroissial continue d'assumer son rôle de direction. Néanmoins pour permettre aux tensions et blocages de s'alléger et de se clarifier, nous proposons qu'un nouveau bureau ne soit pas mis à l'élection immédiatement mais que la paroisse fonctionne avec un administrateur. Cet administrateur devra avec les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion paroissiale (notamment et très concrètement le pouvoir de signature bancaire et d'engagement paroissial)

Il sera présent au Conseil paroissial et au colloque.

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

Je vous propose d'énumérer succinctement le cahier des charges de son mandat :

*L'**objectif du mandat de l'administrateur** est de définir les rôles et les responsabilités des organes paroissiaux dans le but de :*

- ***Présenter un organigramme à l'assemblée de paroisse** (pour avoir une structure claire et des rôles clairs)*
- *Permettre au Colloque de proposer une personne à la modérature pour nomination par le Conseil paroissial (RG 134b.11, 145d, 145e, 245f). (Une personne reconnue par ses pairs et légitimée par la confiance.)*
- *Permettre l'élection d'un.e président.e du CP (si possible reconnue et légitimée)*
- *Permettre le renforcement du CP.*

*En attendant que ces objectifs soient atteints, l'administrateur assumera le **rôle suivant :***

- *Il gérera les affaires courantes, avec droit de signature à deux avec le trésorier ou un autre membre du Conseil paroissial présenter,*
- *Il présentera lors des assemblées annuelles, les budgets, les comptes et bilans de la paroisse et le rapport d'activités*
- *Il assurera les tâches dévolues à la présidence en collaboration avec les autres membres du CP (notamment l'élaboration de l'ordre du jour et la présidence des séances)*
- *Il modérera le Colloque en délégant les tâches en concertation avec ses membres*
- *Il clarifiera les rôles de chaque organe de la paroisse avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le but d'adapter et faire valider le portrait de la paroisse.*
- *Il rechercher avec les membres du CP et du colloque des personnes susceptibles d'assumer la fonction de présidence du CP et les fonctions de conseiller.ière.s paroissiales.*

*La **durée du mandat d'administrateur.rice** correspond à un 0.3 EPT, prendra fin à l'Assemblée de paroisse du 1er trimestre 2023, mais au plus tard jusqu'en septembre 2023.*

*Les **liens institutionnels** sont définis :*

L'administrateur.rice dépend du Conseil synodal. En concertation avec le Conseil paroissial, l'administrateur.rice se réfère au Conseil synodal s'il y a des blocages et des problèmes. Son référent est le président du Conseil synodal.

*Les **finances** :*

Le salaire et les frais de déplacement hors de la paroisse sont financés par la caisse centrale. Les frais liés au travail reviennent à la paroisse.

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

*La **recherche d'un.e. administrateur.rice** :*

*En travaillant sur le rôle de l'administrateur.rice et après une analyse des personnes susceptibles d'accepter un tel rôle, le Conseil synodal a demandé à **Jacques Péter** d'assumer ce mandat d'administrateur, considérant ses compétences professionnelles et sa connaissance des structures de l'EREN. Il a conduit le mandat précédent. Il connait donc bien la situation et pourrait travailler immédiatement. Après plusieurs jours de réflexion, Jacques Péter a accepté.*

3. Prise de position du Conseil paroissial par son vice-président Alain Schwaar

Les propositions du Conseil Synodal ont pu être ressenties comme jugeantes, mais on peut aussi les considérer comme analyse, constat, propositions.
C'est ainsi que le Conseil paroissial les a acceptées, comme des propositions, suite à un constat.

Des bruits ont couru comme quoi il y avait une mise sous tutelle, ce n'est pas ainsi que les choses ont été envisagées. Mais plutôt comme une manière de collaboration sous forme d'appui.

4. Questions de principes posées à l'assemblée présentées par Yves Bourquin

Dans l'optique du Conseil synodal, il serait souhaitable que l'administrateur puisse commencer son mandat dès maintenant, en tous cas au 1er septembre.

Pour ce faire, l'administrateur doit pouvoir bénéficier de ce que j'appelle moi « le pouvoir des clés », sans quoi sa mission ne pourra être accomplie. Réglementairement, seule l'assemblée de paroisse – qui est garante des statuts paroissiaux, peut octroyer cette responsabilité.

Dès lors, le Conseil synodal en concertation avec la Conseil paroissial demande à l'assemble de se prononcer sur deux objets :

- *Acceptez-vous de déléguer à l'administrateur les fonctions et responsabilités du président définies dans les statuts de la paroisse pour la durée de son mandat, jusqu'à l'assemblée de paroisse du 1er trimestre 2023, mais au plus tard jusqu'en septembre 2023 ?*

- *Acceptez-vous, en dérogation de l'article 29 des statuts de la paroisse, que celle-ci soit engagée, pour la durée du mandat de l'administrateur, par la signature collective à deux de celui-ci et d'un.e membre du Conseil paroissial ?*

A ces deux questions, l'assemblée doit donner une réponse.

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

5. Questions et remarques de l'assemblée

Un temps de questions et remarques est proposé à l'assemblée.

Des questions sont posées sur le rôle de l'administrateur.rice auxquelles répond le conseiller synodal Yves Bourquin.

Un membre de la paroisse demande aux ministres de donner leur positionnement par rapport aux décisions du Conseil synodal. Les membres présent.e.s, Thierry Mulbach, Elisabeth Müller Renner, Francine Fuchs Cuche, Françoise Dorier soutiennent les propositions du Conseil synodal.

Différentes remarques sont faites aussi sur les problèmes systémiques liés à l'évolution de la société.

Plusieurs interventions portent sur l'apaisement et le soulagement du choix du Conseil synodal en la personne de Jacques Péter comme administrateur.
Enfin une personne souligne aussi le fait que l'administrateur ne pourra pas sauver à lui seul la paroisse. La responsabilité de chacun.e est engagée pour sortir de l'impasse.

6. Votations (direction par Yves Bourquin)

Maintenant, le Conseil synodal imagine (vu l'objet de la décision) que l'assemblée pourrait avoir besoin d'un temps de réflexion.

C'est pourquoi, nous demandons à l'assemblée s'il y a une opposition à la prise de décision aujourd'hui. S'il y a une opposition exprimée, nous ferons voter l'assemblée sur le report des décisions à une assemblée ultérieure qui se tiendra le 5 septembre à l'issue du culte.

Il n'y a eu aucune demande.

Deux scrutateurs sont nommés : Laurent Huguenin et Michel Nicolet.

1ère question : Acceptez-vous de déléguer à l'administrateur les fonctions et responsabilités du président définies dans les statuts de la paroisse pour la durée de son mandat, jusqu'à l'assemblée de paroisse du 1er trimestre 2023, mais au plus tard jusqu'en septembre 2023 ?

Il y a 37 oui, 0 non et 0 abstention

2ème question : Acceptez-vous, en dérogation de l'article 29 des statuts de la paroisse, que celle-ci soit engagée, pour la durée du mandat de l'administrateur, par la signature collective à deux de celui-ci et d'un.e membre du Conseil paroissial ?

Il y a 38[1] oui, 0 non et 0 abstention
Ainsi donc, les deux propositions sont acceptées à l'unanimité.Le Conseiller synodal Yves Bourquin remercie l'assemblée et passe la parole à Christian Miaz

[1] *(la différence de nombre entre les deux questions s'explique par le fait qu'un des scrutateurs n'a pas compté sa voix lors de la première question).*

éren
ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE
DU CANTON DE NEUCHÂTEL
CONSEIL SYNODAL

Faubourg de l'Hôpital 24
Case postale 2231
2001 Neuchâtel

T. +41 32 725 78 14
E. eren@eren.ch

www.eren.ch

7. Divers

La parole est donnée à Alain Schwaar.

J'ai été membre du Bureau du CP, j'en suis solidaire. Suite à la proposition du Conseil Synodal, j'en ai démissionné.

Je demande pardon à toutes les personnes qui ont pu se sentir attaquées, blessées par mes propos parfois tranchants, ou mes actions.

Il y beaucoup été fait mention de textes bibliques mentionnant le pardon, la patience, l'unité. Pour moi c'est oublier un message clair dans les évangiles : si ton frère a péché, va et reprends-le seul à seul. Un théologien a mentionné à propos de ce texte : le conflit est le chemin de la solidarité.

Il y eu à l'égard du Bureau des déclarations sournoises au sens littéral : qui cache ce qu'il pense, et violentes.

Je pardonne, c'est mon choix.

La parole est donnée à Jacques Péter qui dit quelques mots sur son engagement à travailler avec l'ensemble des membres de la paroisse pour arriver à remplir le mandat qui lui a été demandé et qu'il a accepté.

L'assemblée est levée sur une bénédiction donnée par le président du Conseil synodal.

Fait le 16.08.2021à la Chaux-de-Fonds

Christian Miaz
Président du Conseil synodal
jusqu'au 31 août 2021

Alain Schwaar
Vice-président
du Conseil paroissial

Yves Bourquin
Conseiller synodal et Président du Conseil synodal
à partir du 1er septembre 2021